Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_129-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_129

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (29) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, FEUTELAIS Pierrick, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony

Absents ayant donné pouvoir (9) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (11) :
HERVE Muriel, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, NAEL David, PRINCELLE Chantal, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, NICOLE Sophie, BLANCO-HERCELIN Carole, ROBERT Joseph

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Modification du règlement du temps de travail - heures supplémentaires les dimanches et jours fériés - Création d'une indemnité RIFSEEP

La modifications des conditions de fonctionnement du travail le dimanche et jour férié et la transformation des majorations de récupérations aux 2/3 contre 200 % précédemment est de nature à faire naître une perte financière pour certains agents.

Compte tenu du fait que le travail le dimanche et les jours fériés constitue une charge, il est proposé de mettre en place une compensation financière sous la forme d'une majoration d'IFSE pour les postes dont le planning comprend plus de 35h de travail les dimanches et fériés sur une année civile.

Heures de dimanches et fériés prévues au planning	Majoration IFSE mensuelle	Nombre d'agents remplissant les conditions sur 2024
147h et + (+/- 21 jours et plus)	165€	4
98h-146h59 (+/- 14 à 20 jours)	60€	4
80h-97h59 (+/- 12 à 13 jours)	40€	3
56h-79h59 (+/- 8 à 11 jours)	25€	5
35h à 55h59 (+/- 5 à 7 jours)	10€	4
0h-34h59	0€	26
Temps non complet +35h/an	70€*	5

**pour un temps plein soit 35€ pour un 50 %*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_129-DE

Cette majoration serait attribuée à partir du 1er janvier de chaque année sur la base des plannings des agents sans pouvoir être actualisée en cours d'année.

Compte tenu du fait que l'attribution de cet IFSE dépend du choix de cycle des agents, l'impact sur financier pour la collectivité serait compris entre une économie de 1 600€ et une dépense maximale de 14 000€ annuel.

Lors de sa séance du 04 décembre 2025, le CST a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA CRÉATION de ce complément d'IFSE pour les agents remplissant les conditions d'attribution.
- L'AUTORISATION donnée au président de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

